

2008/8671 - APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE 2008-2010
AVEC L'ASSOCIATION ALLIES-PLIE DE LYON, SISE 11,
RUE AUGUSTE LACROIX A LYON 3E (DIRECTION DU
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 décembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Exécutif municipal a inscrit l'accès à l'emploi, l'insertion professionnelle et le soutien à la création d'activités économiques, notamment dans les quartiers prioritaires du contrat urbain de cohésion sociale 2007-2009 de Lyon, parmi ses principales priorités en s'appuyant sur les trois leviers d'actions dont dispose la Ville de Lyon en intervenant comme :

- partie prenante du service public de l'emploi, grâce à la mission locale pour les jeunes âgés de 17 à 26 ans et désormais grâce à la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon récemment créée sous la forme d'un groupement d'intérêt public réunissant les moyens de l'Etat, de l'ANPE, de l'Assedic vallées du Rhône et de la Loire, de la Mission locale de Lyon, de l'Association ALLIES (qui gère notamment le plan local pour l'insertion et l'emploi, les équipes emploi-insertion et la plate-forme pour l'emploi) et naturellement de la Ville de Lyon ;

- donneur d'ordre, par le biais des marchés de travaux et de prestations signés par la Ville de Lyon pour la réalisation de son plan d'équipements et le fonctionnement de ses services à la population. Outre son soutien à l'activité économique locale, la commande publique de la Ville de Lyon permet aussi de développer une offre d'insertion professionnelle en entreprise grâce au recours des articles 14 et 30 du Code des Marchés Publics ;

- employeur, en capacité de proposer au sein des services municipaux, grâce à la diversité des métiers exercés et à l'engagement de ses agents et de leur encadrement, des contrats d'apprentissage, des stages et des emplois d'insertion qui préparent aussi bien à l'entrée dans la fonction publique qu'aux emplois offerts par le secteur marchand.

A l'occasion de l'approbation du nouveau protocole du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) 2007-2011 par le Conseil municipal lors de sa séance du 17 décembre 2007, les résultats significatifs d'ores et déjà obtenus ont été rappelés.

Pour obtenir ces résultats, la Ville de Lyon a travaillé sur quatre axes :

- améliorer la qualité des parcours d'insertion proposés aux personnes (professionnalisation des opérateurs associatifs financés dans le cadre du PLIE, renforcement des moyens de la mission locale, renforcement de la coopération avec le service public de l'emploi ;

- augmenter le nombre d'offres d'emploi proposées aux personnes à l'issue de ces parcours d'insertion grâce, d'une part, à la plate-forme pour l'emploi (en partant du service rendu aux entreprises pour faciliter leurs recrutements sur des offres non pourvues), et d'autre part en faisant jouer la commande publique par les articles 30 (marchés d'insertion) et 14 du Code des Marchés Publics (qui permet de prévoir une clause d'exécution du marché passant par exemple par des entreprises d'insertion) ;

- aller au devant des personnes rencontrant des difficultés durables d'accès à l'offre d'insertion socioprofessionnelle et à l'emploi, grâce aux équipes emploi-insertion (Duchère et Gerland) et à un meilleur maillage des services d'accueil de proximité (notamment dans les quartiers prioritaires du contrat de ville devenu contrat urbain de cohésion sociale) ;

- développer une démarche intégrée de réduction des risques de discrimination à l'embauche (à partir des préconisations du GIPIV et des actions de la mission « Egalité »).

L'Association lyonnaise pour l'Insertion Economique et Social (ALLIES), créée en 1996, joue un rôle central, en mettant en œuvre différents outils, tels que principalement le plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), la plate-forme pour l'emploi, le contrat territorial emploi-formation (CTEF). Elle est désormais membre constitutif du groupement d'intérêt public « Maison de l'emploi et de la formation de Lyon » créé avec l'Etat, l'ANPE, l'Assedic vallées du Rhône et de la Loire, la Mission locale de Lyon et la Ville de Lyon.

Une subvention de fonctionnement général d'un montant de 498 743 € a été inscrite au budget 2008 approuvé par le Conseil municipal lors de sa séance du 17 décembre 2007 pour permettre à l'Association ALLIES de poursuivre ses actions :

- soutien aux actions d'accueil et d'orientation, d'insertion socioprofessionnelle, de formation et d'accès à l'emploi répondant aux objectifs du protocole du PLIE 2007-2011 ;

- participation aux actions de la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon, dans le cadre du projet approuvé en 2006 ;

- mise en œuvre de la plate-forme pour l'emploi avec le concours de l'ANPE et de la Mission locale.

De manière à préciser les engagements réciproques entre la Ville de Lyon et l'Association ALLIES ainsi que les modalités de versement de la subvention globale de fonctionnement, je vous propose d'approuver la convention-cadre 2008-2011 ».

Vu la délibération du 17 décembre 2007 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par les 9 Conseils d'arrondissement ;

Vu l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales en application duquel MM. Pelaez, Ressicaud et Mmes Carret, Desbazeille, Favier, Guillaume ne prennent pas part au vote ;

Où l'avis de sa Commission Solidarité – Santé ;

DELIBERE

1. La convention-cadre 2008-2010 susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association ALLIES-PLIE de Lyon, sise 11, rue Auguste Lacroix à Lyon 3^e, est approuvée.
2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

L. LEVEQUE